

Les personnels grévistes
du lycée professionnel Tony Garnier à Bron

Madame la ministre de l'Education nationale,

Depuis des mois, une enseignante subit le harcèlement raciste d'une partie de ses élèves.

Les rapports écrits et circonstanciés se sont accumulés : propos déplacés, xénophobes et antisémites, provocations sexistes, slogans nationalistes, caricatures à caractère raciste. Ces caricatures ont été remises par notre collègue au proviseur.

Des mesures ont été prises : réunions de l'équipe pédagogique, convocations des élèves, interventions du proviseur dans la classe et auprès des parents, sanctions disciplinaires. Lors d'un entretien avec la famille d'un des élèves incriminés, notre collègue apprendra que le proviseur avait jeté les caricatures qu'elle lui avait confiées.

En dépit de ces mesures, les propos racistes ont été réitérés, ils sont devenus récurrents. Le harcèlement s'est poursuivi et amplifié.

L'équipe éducative a donc demandé la tenue de conseils de discipline. Le proviseur a refusé. Il a remis en cause la parole de notre collègue. Il a affirmé que ce harcèlement ne relevait que d'un ressenti.

Le proviseur demande à notre collègue de porter plainte, préférant ainsi mettre les élèves face à la justice plutôt qu'utiliser une mesure éducative prévue par le règlement intérieur de l'établissement. Nous ne pouvons l'accepter. C'est une démission de notre proviseur, face à une responsabilité qui relève de son autorité et de son devoir.

Une délégation de nos représentants a été reçue le 6 mai par M. l'inspecteur d'académie, en présence de notre direction. Préférant invoquer une imaginaire « fragilité » de notre collègue, il a qualifié lui aussi ce harcèlement de simple ressenti.

A l'examen objectif des faits et témoignages, des faisceaux d'éléments concordants établissent, au-delà de tout doute raisonnable, le harcèlement raciste. Cette analyse a été validée par la LICRA, qui a rencontré notre collègue et aussitôt alerté Madame la rectrice.

Nous nous sommes unis et mobilisés pour défendre notre collègue. Nous l'avons fait au nom de l'idée que nous nous faisons de notre métier, de l'école et de la République. L'école et la République sont laïques et refusent par principe toute forme de racisme.

Pourtant, dans notre lycée, même quand la direction reconnaît que des propos racistes ont été tenus à l'encontre d'une collègue, il n'y a pas « matière à conseil de discipline ».

Quand des propos racistes sont tenus contre une enseignante dans l'exercice de ses fonctions, ou quand un professeur se fait menacer ou insulter, c'est aussi la République qui est attaquée. C'est la mission de l'école de le faire comprendre à nos élèves. C'est d'abord en enseignant la citoyenneté qu'on combat le racisme. Et quand des principes républicains sont bafoués, enseigner la citoyenneté, c'est savoir les réaffirmer avec toute la force nécessaire.

Alors que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est proclamée grande cause nationale, comment accepter, Madame la ministre, que notre hiérarchie cherche à décrédibiliser la parole de la victime au lieu de prendre ses responsabilités et de soutenir ceux-là même qui sont en première ligne dans ce combat ?

Après trois jours de grève, nous reprendrons les cours à partir du lundi 11 mai, sans céder sur aucune de nos exigences : la mise en place d'un travail éducatif en direction des élèves concernés (la LICRA, qui nous a contactés pendant notre grève, souhaite établir avec nous un partenariat), les conseils de discipline demandés, ainsi qu'une garantie de réembauche pour notre collègue contractuelle, au statut précaire : elle ne doit pas être inquiétée pour la suite de sa carrière.

Nous tenons à saluer l'attitude exemplaire de cette enseignante. Elle fait preuve d'un courage immense, elle est toujours restée digne et professionnelle, malgré la violence des faits, malgré les pressions et les désaveux de la hiérarchie.

Sachant votre attachement aux valeurs qui fondent notre République, nous osons croire, Madame la ministre, que vous partagerez notre indignation et que vous saurez restaurer chez notre collègue la confiance en notre institution et lui apporter la reconnaissance qu'elle est en droit d'en attendre.

Les enseignants grévistes du lycée professionnel Tony Garnier
Bron, le 7 mai 2015